



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(1)/5/Add.3
4 septembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE
EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
Première session
18-29 novembre 2002
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION CONFORMÉMENT
AUX ALINÉAS *a* ET *b* DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 22
ET À L'ARTICLE 26 DE LA CONVENTION**

**EXAMEN DES RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
PAR LES PAYS PARTIES TOUCHÉS DE LA MÉDITERRANÉE
SEPTENTRIONALE, DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE ET
D'AUTRES PAYS PARTIES TOUCHÉS, NOTAMMENT SUR LES PROCESSUS
PARTICIPATIFS ET SUR L'EXPÉRIENCE ACQUISE ET LES RÉSULTATS
OBTENUS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION ET DE L'EXÉCUTION
DES PROGRAMMES D'ACTION**

Additif

**APPORTS DE LA RÉUNION RÉGIONALE DES PAYS PARTIES TOUCHÉS
D'EUROPE SEPTENTRIONALE, D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
ET D'AUTRES PAYS PARTIES TOUCHÉS**

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA RÉUNION	1 – 14	3
A. Ouverture de la réunion	1 – 2	3
B. Élection du président et des autres membres du Bureau	3	3
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	4 – 13	3
D. Participation.....	14	4
E. Documentation.....	15	5
II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX	16 – 22	5
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	23 – 76	7

Annexes

I. Préparation de la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention		15
II. List of participants		17

I. ORGANISATION DE LA RÉUNION

A. Ouverture de la réunion

1. La réunion régionale pour les pays parties touchés de la Méditerranée septentrionale, de l'Europe centrale et orientale (ECE) et d'autres pays parties touchés a été organisée à Genève (Suisse), du 23 au 26 juillet 2002, afin de permettre aux pays parties et à leurs partenaires de formuler des conclusions et des recommandations qui constitueraient un apport régional à la première session du Comité chargé de l'examen et de la mise en œuvre de la Convention. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention), à l'aide de fonds octroyés par l'Allemagne, l'Italie, la République tchèque et la Suisse, a organisé la réunion à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG).

2. M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention, a fait une déclaration liminaire dans laquelle l'accent était mis sur les faits nouveaux enregistrés à l'échelle mondiale et européenne, qui se rapportaient à des questions concernant la lutte contre la désertification et la dégradation des terres ainsi que le développement durable. Il a en outre fait le point de la situation de la mise en œuvre de la Convention en Europe et mis l'accent sur les possibilités d'assurer le développement de la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale dans le cadre de la Convention.

B. Élection du président et des autres membres du Bureau

3. Les participants ont élu M. Maurizio Sciortino (Italie) Président de la réunion. M^{me} Ketevan Tsereteli (Géorgie) a été élue Vice-Présidente. M. Ryszard Debicki (Pologne) a été élu Rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. Les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le secrétariat. Ils ont assisté ensuite à un exposé général d'introduction qui a fait l'historique du processus de présentation de rapports et a souligné les sept questions thématiques principales adoptées à la cinquième session de la Conférence des Parties (COP.5).

5. Les participants ont formulé un certain nombre de conclusions et de recommandations destinées au Comité, à sa première session. Elles figurent au chapitre III du présent document.

6. Les participants ont assisté à la présentation de 16 rapports nationaux émanant des pays parties touchés suivants de la Méditerranée septentrionale, de l'Europe centrale et orientale et d'autres pays parties touchés:

Albanie	Espagne	Malte
Arménie	Géorgie	Portugal
Azerbaïdjan	Grèce	République de Moldova
Bélarus	Hongrie	Turquie
Bulgarie	Italie	
Chypre	Israël	

Le représentant de l'Ukraine a fait une déclaration en qualité d'observateur.

7. Les participants ont assisté en outre à la présentation du rapport sous-régional du sous-groupe de l'annexe relative à la mise en œuvre de la Convention dans les pays de la région de la Méditerranée septentrionale (annexe IV), dont s'est chargée la Grèce en tant que titulaire de la présidence du sous-groupe. En outre, la République tchèque, en tant que pays hôte, a présenté des informations sur une réunion consultative qui avait été tenue à Prague en septembre 2001, afin de préparer la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Europe centrale et orientale.

8. Les participants ont assisté également à la présentation du rapport communiqué par la République tchèque en tant que pays développé partie.

9. Les représentants des organismes des Nations Unies et des organismes internationaux et multilatéraux suivants ont fait des communications:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – Bureau régional pour l'Europe;
Plan d'action pour la Méditerranée

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Union mondiale pour la nature (UICN)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

La Communauté européenne a fait également une communication.

10. Une organisation non gouvernementale (ONG) de la République de Moldova a fait une communication.

11. En application de la décision 1/COP.5, le représentant du Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST) du Groupe d'Europe orientale ainsi que le représentant du Mécanisme mondial (MM) ont fourni des avis et des informations aux participants.

12. Un groupe de rédaction à composition non limitée a été chargé d'élaborer un projet de conclusions et recommandations de la réunion.

13. Le secrétariat de la Convention a présenté l'organisation probable de la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention qui devait se tenir du 18 au 29 novembre 2002. La question de la présentation d'études de cas et de la désignation des vice-présidents du Bureau du Comité a été également évoquée (voir l'annexe I).

D. Participation

14. La liste des participants figure à l'annexe II du présent document.

E. Documentation

15. Les documents suivants ont été mis à la disposition des participants:

- | | |
|----------------------|---|
| ICCD/CRIC(1)/5 | Examen des rapports sur la mise en œuvre présentés par les pays touchés de la Méditerranée septentrionale, de l'Europe centrale et orientale et autres pays parties touchés, notamment sur le processus participatif et sur l'expérience acquise et les résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action |
| ICCD/CRIC(1)/5/Add.1 | Synthèse et analyse préliminaire des renseignements contenus dans les rapports des pays parties touchés de la Méditerranée septentrionale, de l'Europe centrale et orientale et d'autres pays parties touchés, ainsi que des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution de programmes d'action sous-régionaux et régionaux dans les pays en question |
| ICCD/CRIC(1)/6 | Examen des rapports des pays développés parties sur les mesures prises pour aider les pays parties touchés de toutes les régions à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action, notamment des informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent au titre de la Convention |
| ICCD/CRIC(1)/6/Add.1 | Synthèses et analyses préliminaires des renseignements contenus dans les rapports soumis par les pays développés parties |
| ICCD/CRIC(1)/7 | Examen des renseignements fournis par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales sur leurs activités à l'appui de l'élaboration et l'exécution des programmes d'action dans le cadre de la Convention. |

II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX

16. La présentation des rapports des pays parties touchés a été suivie par des discussions qui ont permis un vaste échange de vues entre les participants. La plupart des interventions ont mis dûment l'accent sur les questions thématiques principales et donné un aperçu concret de la mise en œuvre de la Convention dans le pays concerné en soulignant les difficultés auxquelles ces derniers se heurtaient, et ont parfois sollicité des solutions ou un échange de vues avec d'autres pays qui avaient pu être confrontés à des problèmes analogues. De nombreuses communications présentées par des pays d'Europe centrale et orientale reposaient sur le résumé de leur rapport national. Des pays parties touchés de l'Annexe IV et de l'Annexe V ainsi que d'autres pays parties touchés ont manifesté un intérêt mutuel pour les échanges d'expérience. Les représentants des organismes des Nations Unies ainsi que des pays développés et des partenaires de la coopération ont présenté des informations sur leurs activités dans la région concernant la lutte contre la dégradation des terres et l'atténuation des effets des sécheresses ainsi que le développement durable en général, et ont participé aux discussions. En outre, les participants ont

saisi l'occasion de recevoir des renseignements de quelques ONG européennes, notamment celles de l'Arménie, du Bélarus et de la République de Moldova.

17. Pendant les discussions actives qui ont suivi les communications, les différents orateurs ont été invités à présenter des éclaircissements et des renseignements concernant notamment les méthodes de sensibilisation du public, le dialogue avec les médias et les ONG, l'efficacité des mesures appliquées, l'appui politique fourni aux centres de liaison, l'utilisation d'un code de bonnes pratiques, l'importance de la participation de la communauté scientifique sur le terrain. Plusieurs questions techniques ont été discutées telles que les pesticides et les engrais, les forêts en tant que puits du carbone, les stratégies privées de financement, la gestion de l'irrigation, l'établissement de cartes de risques, l'utilisation des eaux usées traitées et les substances génétiquement modifiées.

18. Le problème de l'insuffisance des fonds ou d'accès à des fonds qui se pose aux pays touchés, y compris aux pays développés, a fait l'objet de plusieurs échanges de vues entre les participants. L'accès aux fonds du Mécanisme mondial (MM), du Fonds pour l'environnement mondial (FM) et de la Commission européenne a été également discuté. Un pays développé non touché, qui est en train de devenir un pays donateur dans la région, a exprimé le souhait de participer activement au processus de coopération sous-régionale, régionale et interrégionale.

19. La Communauté européenne a soulevé la question de l'interprétation de la définition de la dégradation des terres et du statut de pays touchés figurant dans la Convention. Il a été proposé d'examiner cette question à la première session du Comité ou à une réunion régionale spéciale. Les participants ont accordé une attention spéciale à la question de l'atténuation des sécheresses et aux possibilités de coopération en la matière des pays de l'Annexe IV et de l'Annexe V. Les organismes spécialisés des Nations Unies représentés ont affirmé de nouveau leur attachement à la Convention et leur volonté de coopérer et de partager leur expérience.

20. Enfin, pendant les discussions qui ont porté sur la communication du CST, les participants ont soulevé les questions de la création de synergies sur le terrain, de la participation de la société civile aux activités du CST et des liens entre la désertification et la migration et aussi entre la lutte contre la désertification et la création de puits de carbone.

21. Le projet de conclusions et de recommandations issu de la réunion a été examiné par les participants et le texte final a été établi en tenant compte de leurs observations et propositions d'amendements. Les conclusions et recommandations adoptées par les participants seront soumises à sa première session, au Comité chargé de l'examen et de la mise en œuvre de la Convention pour examen et mesures appropriées.

22. Les participants ont autorisé le rapporteur et le secrétariat de la Convention à établir le présent rapport.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

23. Les participants à la réunion régionale des pays parties touchés de la Méditerranée septentrionale, de l'Europe centrale et orientale et d'autres pays parties touchés,

En application des dispositions de la décision 1/COP.5 relatives aux procédures de communication d'information et d'examen de la mise en œuvre de la Convention,

Soulignant l'importance de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en tant qu'instrument utile pour promouvoir le développement durable et, en particulier, pour favoriser une approche intégrée de la lutte contre la dégradation des terres,

Reconnaissant également l'aptitude de la Convention à faciliter la planification de l'utilisation des terres, l'identification de stratégies de lutte et de mesures préventives dans un contexte marqué par la raréfaction croissante de l'eau dans de vastes zones et des menaces grandissantes résultant d'événements météorologiques extrêmes dus à l'accélération des changements climatiques,

Ayant examiné les rapports et informations présentés par les pays parties, les organismes du système des Nations Unies et les organismes intergouvernementaux,

Ont adopté les conclusions et recommandations suivantes qui seront soumises pour examen et décision appropriée à la première session du Comité chargé de l'examen et de la mise en œuvre de la Convention qui se tiendra du 18 au 29 novembre 2002.

A. Processus de présentation de rapports et de surveillance

24. Le second cycle de présentation de rapports nationaux concernant la mise en œuvre de la Convention reflète l'importance croissante reconnue à ce processus par l'ensemble des pays de la Méditerranée septentrionale, de l'Europe centrale et orientale et par d'autres pays parties touchés.

25. Les participants à la réunion ont reconnu que les rapports nationaux fournissaient des informations indispensables sur l'état et le dynamisme du processus concernant la mise en œuvre de la Convention dans différents pays parties et étaient des éléments importants des prises de décisions des partenaires potentiels.

26. Pour améliorer encore la qualité des rapports nationaux, il faut entre autres éviter les lacunes et les répétitions et s'abstenir de mélanger des informations sur les activités achevées et les activités envisagées, ou encore de fournir des informations insuffisantes sur des questions importantes telles que la science et la technologie.

27. La participation des ONG à l'évaluation des progrès est considérée comme un fait positif et devrait être facilitée afin d'assurer une évaluation plus représentative des efforts faits par les pays pour mettre en œuvre la Convention.

28. Il faudrait réviser le Guide destiné aux pays parties touchés des régions autres que l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes en tenant compte des besoins spécifiques des pays parties de ces régions.

B. Processus participatif

29. Des progrès dans la mise en place du processus participatif visant une vaste gamme de parties prenantes, notamment le secteur privé, sont accomplis dans de nombreux pays, mais il reste encore beaucoup à faire à cet égard. L'utilisation de divers outils et méthodes de sensibilisation a été signalée, en particulier la méthode de l'Atelier consacré aux scénarios de sensibilisation en Europe dans les pays relevant de l'Annexe IV.
30. Les participants à la réunion ont souligné qu'il importait que les résultats des activités participatives soient indiqués dans les rapports nationaux. Il faudrait que les expériences réussies soient recensées et diffusées avec l'aide du secrétariat de la Convention.
31. Il faudrait tirer largement parti de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification pour promouvoir la Convention, favoriser une mobilisation plus importante de toutes les parties prenantes ainsi qu'une approche participative aux niveaux local et national.
32. Il faudrait identifier et proposer des méthodes novatrices pour atteindre les zones rurales vulnérables touchées. Les campagnes de sensibilisation bénéficieraient d'un suivi à long terme assuré par les autorités politiques et administratives en vue de préserver durablement le dynamisme du processus.
33. Il faut faciliter la participation des parties prenantes. Une amélioration des communications et des échanges d'informations est indispensable à toute coopération entre les acteurs techniques et scientifiques, les décideurs et les utilisateurs des ressources naturelles. Il faut encourager la participation des ONG au processus décisionnel; les Parties sont donc invitées à désigner des représentants des ONG pour être membres du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie (CST). Il faut en outre que le secteur privé participe plus activement à l'application de méthodes compatibles avec un développement durable. La décentralisation pourrait promouvoir le processus participatif dans de nombreux pays parties d'Europe.
34. Les pays d'Europe centrale et orientale, en particulier ceux qui ont ratifié récemment la Convention, ont demandé à leurs partenaires et au secrétariat de la Convention de renforcer leur aide à la création de capacités, à l'éducation et à la sensibilisation.
35. L'incorporation précoce de questions environnementales, en particulier la désertification et la dégradation des terres, dans les programmes d'enseignement scolaire et universitaire apparaît comme indispensable au processus de mise en œuvre de la Convention. Le secrétariat de la Convention a été invité, en collaboration avec des organismes partenaires, à élaborer du matériel d'information adapté aux conditions spécifiques à l'Europe. L'accent a été mis sur la nécessité de traduire et de publier en langues locales les documents se rapportant à la Convention.

C. Cadre législatif et institutionnel

36. Il faudrait réviser les cadres administratifs en vue de répondre à la nécessité d'harmoniser la législation en vigueur afin de faciliter l'évolution du processus de réalisation des PAN et, chaque fois que cela est nécessaire, de promouvoir la décentralisation et la privatisation.

37. Concernant l'institution de cadres législatifs et institutionnels pertinents, les pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne (UE) ont mis l'accent sur l'influence importante des directives européennes sur la formulation de leur PAN. Certains changements devront être apportés également à leurs cadres écologiques, législatifs et institutionnels afin de les rendre compatibles avec les normes et les pratiques de l'Union européenne. À cet égard, une aide de la communauté internationale comportant des services ou de consultants serait accueillie avec satisfaction.

38. Dans ce contexte, les cadres législatifs concernant les sols, l'utilisation des terres et la protection de l'eau devraient comprendre des aspects relatifs à la désertification et à la dégradation des sols causés par différents facteurs, notamment des mesures préventives. Les participants ont mis l'accent sur l'importance de la Stratégie européenne concernant les sols et ses liens avec la mise en œuvre de la Convention.

39. Les participants ont reconnu le rôle crucial des centres de liaison nationaux dans la mise en œuvre de la Convention, les services d'appui fournis aux organes de coordination nationaux (OCN) et dans le renforcement de la cohérence des plans stratégiques de gestion des ressources naturelles. Il faudrait renforcer les capacités institutionnelles dont ils disposent.

40. Les participants ont noté qu'en dehors des cas positifs, plusieurs pays développés parties touchées avaient reconnu l'existence de difficultés institutionnelles liées notamment au manque de ressources et à la mise en œuvre insuffisante de lois pertinentes relatives aux centres de liaison nationaux, qui entravent leurs fonctions de coordination.

41. Six pays ont achevé l'élaboration de leur PAN. Les autres pays touchés ont été encouragés à accélérer la préparation des leurs conformément aux dispositions de l'Initiative de Recife (décision 8/COP.4). Il faudrait tenter d'établir des liens entre les PAN et les programmes sectoriels pertinents, en particulier dans des domaines tels que l'agriculture, la foresterie, la gestion de l'eau, l'énergie et le tourisme. Les PAN devraient devenir une partie intégrante des stratégies socioéconomiques à long terme des pays, de leur cadre national de protection de l'environnement et de leurs programmes nationaux de développement durable. À cet égard, les participants ont estimé qu'il serait essentiel de renforcer les capacités nationales en matière de formulation des politiques et de planification.

42. Afin de permettre aux organes de coordination nationaux de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités, il faudrait que leurs activités bénéficient d'un appui politique ferme et qu'elles se fondent sur un statut juridique adapté. Des participants ont noté qu'il importait que tous les ministères et institutions concernés, notamment la communauté scientifique, participent effectivement aux activités des OCN.

D. Mobilisation des ressources et accords de partenariat

43. Il faudrait inscrire dans le budget national des crédits reflétant l'importance de la Convention pour les pays parties touchés. L'insuffisance de l'assistance financière et technique fournie par la communauté internationale a été déplorée. Certaines formes d'assistance fournies par quelques partenaires bilatéraux et multilatéraux ont été jugées hautement utiles car constituant un facteur crucial de progrès dans la mise en œuvre de la Convention. Les difficultés à surmonter pour mobiliser des fonds internes pour la mise en œuvre des PAN ont été soulignées.

44. Les participants ont appelé l'attention du Mécanisme mondial (MM) sur la nécessité de mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre du PAN de certains pays européens touchés. À cet égard, le MM ainsi que les pays développés, les organismes partenaires et le secrétariat de la Convention ont été invités à lancer des processus préparatoires en vue de conclure des accords de partenariat en faveur des pays qui avaient adopté leur PAN et étaient prêts à passer à la phase de mise en œuvre. Les partenaires européens des activités de développement ont été encouragés à soutenir ces efforts en créant un cadre de coopération pour assurer la mise en œuvre de la Convention en Europe.

45. La Commission européenne et le secrétariat de la Convention ont été invités à étudier ensemble la possibilité d'organiser une réunion initiale des centres de liaison des pays d'Europe centrale et orientale, des représentants de la Commission européenne dans ces pays afin de faciliter l'identification de mécanismes concrets de création de partenariats.

46. Les institutions et les organisations qui participent à des activités environnementales en Europe ont été invitées à coopérer avec le secrétariat de la Convention et le MM en vue d'intégrer la dégradation des terres, la désertification et les problèmes liés à la sécheresse dans leurs programmes d'assistance. Il conviendrait en outre d'encourager la coopération entre leurs représentants locaux respectifs et les centres de liaison créés au titre de la Convention.

47. La Communauté européenne, en tant que Partie à la Convention, est encouragée à renforcer sa participation aux activités prévues dans les annexes IV et V.

48. La nécessité de renforcer la mobilisation des ressources humaines a été soulignée et, à cet égard, les partenaires de la région ont été invités à appuyer des activités telles que les échanges de services d'experts, les transferts de technologie, les activités de formation universitaires, les internats, les bourses d'étude axées sur la désertification et la dégradation des terres et la mise en réseau d'institutions scientifiques.

49. Les participants ont constaté avec satisfaction que des organisations des Nations Unies et des organisations intergouvernementales ayant des activités en Europe avaient participé à la réunion régionale. Néanmoins, ils ont estimé que la participation des pays développés parties avait été insuffisante pour promouvoir l'examen mutuel des rapports nationaux des pays d'Europe centrale et orientale prévu dans le cadre du Comité.

50. Considérant que les sources de financement extérieures doivent jouer leur rôle dans le processus de mise en œuvre de la Convention, les participants à la réunion régionale ont appuyé fermement la proposition concernant l'intégration de la dégradation des terres parmi les domaines d'intervention du FEM, ce, afin de contribuer à la mise en œuvre de la Convention, ainsi que la désignation du fonds comme étant un mécanisme financier de la Convention.

E. Synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement

51. La complexité de la coordination et de la création de synergies a été pleinement reconnue. Il faut investir du temps et des ressources pour parvenir à des résultats dans ces domaines. Dans la plupart des cas, les synergies avec d'autres conventions sont faibles et devraient être renforcées. Les participants ont pris note avec une vive satisfaction de la participation active et de l'esprit de coopération d'organisations internationales qui entreprennent des activités

en Europe, telles que la FAO, le Bureau régional et le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE, la CEE-ONU, l'OMM, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, la Commission européenne, l'UICN et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

52. L'importance de synergies avec la CCNUCC et la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar sur les terres humides a été reconnue. Parallèlement, il faudrait encourager la création de liens avec d'autres conventions et accords tels que la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, le partenariat euro-méditerranéen. Il faudrait également promouvoir la coopération entre les centres de liaison créés en vertu de ces accords ou de la Convention au niveau national, en vue d'encourager de façon concertée les activités locales revêtant un intérêt commun.

53. Les pays touchés ont été en outre invités à associer des représentants du programme Action 21 aux niveaux local et national à l'élaboration et à la mise en œuvre des PAN. Les partenaires ont été invités à fournir de l'assistance en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets pilotes dans la réalisation desquels des synergies entre conventions soient assurées sur le terrain.

54. Les mesures d'atténuation et d'adaptation prises en vertu de la CCNUCC devraient être appliquées en tenant pleinement compte de celles qui ont déjà été prises dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification et en développant les partenariats concourant à leur réalisation. L'influence de la sylviculture sur les puits de carbone, la protection de la biodiversité, en particulier dans les zones de terres sèches, et la conservation des sols est un exemple des cas dans lesquels le respect des obligations des Parties à la Convention sur la biodiversité, à la CCNUCC et à la Convention sur la lutte contre la désertification doit être assuré de façon intégrée par le biais de programmes synergiques pouvant être encouragés dans le cadre des PAN.

F. Mesures de remise en état des terres dégradées

55. Les PAN devraient promouvoir les meilleures méthodes de gestion durable des sols et de l'eau, de gestion efficace des bassins versants et de lutte contre l'érosion, de lutte contre la salinisation des sols et de réduction de la pollution des eaux souterraines par les nitrates. La pénurie d'eau, le dépérissement des forêts et les sécheresses sévères nécessitent des mesures urgentes dans de nombreux pays. Il faudrait mettre l'accent sur la promotion de l'agriculture biologique et des méthodes traditionnelles. Il est nécessaire d'améliorer les plans d'intervention en cas de catastrophes naturelles telles que les sécheresses prolongées et les incendies de forêts. Il faudrait évaluer pleinement les effets des activités économiques sur les zones côtières des écosystèmes arides. Les évaluations de l'environnement et des risques, notamment ceux créés par l'application des engrais, l'utilisation des eaux usées ou les organismes génétiquement modifiés sont des instruments qu'il convient d'utiliser systématiquement pour orienter la mise en œuvre des PAN.

56. Les Parties ont reconnu que la remise en état et la gestion durable des terres sèches et dégradées exigent souvent la réalisation de projets d'infrastructures et un afflux continu de fonds d'investissement provenant de sources nationales et internationales. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a été invitée à aider les pays d'Europe centrale et orientale à associer le secteur privé à l'effort commun de remise en état des terres sèches.

57. Il faudrait promouvoir les institutions et les programmes et allouer des ressources pour la formation, la démonstration de mesures efficaces et les échanges entre les agriculteurs, les chefs communautaires, les stagiaires et les experts à tous les niveaux.

58. En ce qui concerne la création de liens entre les zones pilotes, un projet de travail en réseau est apparu comme indispensable pour élaborer des critères communs permettant d'évaluer les progrès et l'échange des données d'expérience entre les sociétés civiles vivant dans différentes zones de ce type et les experts concernés.

G. Surveillance et évaluation des sécheresses et de la désertification

59. La sécheresse est considérée comme une menace de plus en plus grave. L'évaluation de la désertification n'en est encore qu'à un stade préliminaire dans certains pays de la région. La faiblesse des réseaux entre institutions scientifiques, l'inexistence de systèmes opérationnels d'alerte précoce des sécheresses et de perte d'humidité des sols, les échanges limités de données et de travaux effectués à diverses échelles géographiques représentent certaines des difficultés qui continuent d'entraver les progrès en matière de surveillance de la sécheresse et de la désertification et la mise en œuvre des recommandations du CST.

60. Il faudrait promouvoir l'amélioration de la coordination et du partage des informations et des données pertinentes aux niveaux national, sous-régional et régional afin d'atténuer les effets négatifs des sécheresses.

61. Des activités visant à mettre en place des systèmes d'alerte précoce sont en cours dans la région de la Méditerranée septentrionale. Certains pays ont créé des bases de données nationales d'information sur la surveillance de la désertification et de la sécheresse. Une base de données méditerranéenne d'information sur la surveillance de la désertification et de la sécheresse est en cours d'élaboration. La continuité de ces activités de surveillance et d'évaluation dépendra des disponibilités de ressources financières. Dans certains pays, des indicateurs de l'impact de la désertification sont en cours d'élaboration ou d'utilisation. L'incorporation d'indicateurs sociaux et économiques dans des scénarios des risques de désertification est en cours.

62. Des travaux sur des repères et des indicateurs sont menés actuellement en tenant compte des orientations de la Commission européenne. Le futur système de surveillance des sols de l'Union européenne devrait reposer sur une législation commune, en tant que mesure législative, et comporter un ensemble d'indicateurs de la désertification et de la dégradation des terres.

63. Les mesures relatives à la surveillance de la sécheresse et de la désertification ont été plus souvent réactives que préventives. Dans certains cas, les mesures qui sont prises actuellement par les organisations gouvernementales et non gouvernementales sont sporadiques et mal coordonnées. Il faudrait réorienter les mesures tendant à lutter contre les effets de la sécheresse afin qu'elles ne soient plus axées sur la gestion des crises mais la gestion des risques.

H. Accès à des techniques, des connaissances et des savoir-faire appropriés

64. Les connaissances acquises sur la sécheresse et la désertification en Europe sont considérables mais les résultats de la recherche sont rarement transmis aux planificateurs et aux décideurs et absorbés par ces derniers. De nouveaux scénarios pour l'Europe doivent être étudiés et/ou synthétisés dans le cadre de la Convention.

65. Une meilleure intégration des recommandations du CST dans les programmes relevant de la Convention était nécessaire à tous les niveaux. Une telle amélioration aiderait à maintenir à un niveau adéquat le financement de la recherche portant sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi que la coordination et le partage améliorés d'informations et de données pertinentes. Des travaux supplémentaires portant sur les dimensions sociales et économiques sont nécessaires.

66. Dans certains pays touchés, une pénurie aiguë ou chronique de ressources financières limite l'accès aux techniques, connaissances et savoir-faire appropriés. Des ressources financières sont également nécessaires pour diffuser les résultats scientifiques vers les utilisateurs.

I. Activités menées aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional

67. Les pays parties devraient fournir des renseignements sur les activités et les mesures prises pour lutter contre la désertification et fournir des éléments révélateurs des effets de ces mesures sur la situation de la désertification dans leur territoire. Cette activité supplémentaire de présentation des renseignements exige la mise en œuvre et l'adoption d'une méthode uniforme d'élaboration de repères et d'utilisation d'indicateurs. Cela fait, il sera possible d'évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre la désertification aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial et à différentes échelles temporelles et spatiales.

68. Les participants ont estimé qu'un développement supplémentaire de la coopération sous-régionale constituait l'une des politiques peu coûteuses de lutte contre la dégradation des terres. Le sous-groupe concerné par l'annexe IV a été encouragé à poursuivre ses efforts en vue de mettre en œuvre son programme d'action sous-régional. Dans certains cas, la mise en commun des ressources pour la réalisation de projets transfrontières et d'activités concertées de surveillance et de prévision offre des possibilités particulièrement importantes et devrait être encouragée dans les pays d'Europe centrale et orientale. Il faudrait appuyer la formulation d'une stratégie concertée d'atténuation des sécheresses et assurer la mise en place d'un comité directeur sous-régional du centre d'atténuation des effets des sécheresses dans les Balkans.

69. Tous les pays parties touchés de la Méditerranée septentrionale ont accueilli favorablement une coopération régionale complète en vertu de l'annexe IV. Après un échange de vues fructueux sur le processus régional, ils ont évoqué plusieurs domaines possibles de coopération qui pourraient être étudiés plus avant. Le sous-groupe des pays de l'annexe IV s'est déclaré disposé à faciliter la coopération avec les nouveaux pays de cette annexe. Ils ont demandé au secrétariat de la Convention de jouer un rôle de facilitation concernant l'annexe IV et de collaborer avec les Parties intéressées en vue d'analyser leurs suggestions concernant la coopération scientifique et technique. Ils ont demandé en outre au secrétariat de la Convention d'organiser une réunion régionale des pays parties de l'annexe IV à l'occasion de la première

session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et de formuler des propositions pour examen.

70. Afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la Convention au niveau régional, les pays d'Europe centrale et orientale qui ne sont pas encore Parties à la Convention ont été invités à ratifier cet instrument le plus tôt possible. Les pays d'Europe centrale et orientale ont demandé au secrétariat de la Convention de contribuer à l'organisation, de réunions annuelles des centres de liaison des pays parties d'Europe centrale et orientale afin de faciliter les consultations régionales.

71. Les pays développés touchés ont été invités à partager l'expérience et les informations sans équivalent dont ils disposent, concernant la mise en œuvre de la Convention dans leur pays, afin de contribuer au processus. Les pays parties développés non touchés de l'annexe IV et de l'annexe V ont été encouragés à participer à la mise en œuvre de la Convention au titre de l'annexe pertinente.

72. Au niveau interrégional, la Commission européenne a été invitée à étudier les possibilités d'organiser une réunion sur la protection des sols et la remise en état des terres en Europe dans le cadre de la Convention. En outre, il faut rechercher la coopération entre les pays de la Méditerranée septentrionale et les autres pays méditerranéens et entre les pays d'Europe centrale et orientale et l'Asie centrale.

73. Les participants ont demandé au secrétariat de la Convention de contribuer à la préparation de la cinquième Conférence ministérielle européenne «Un environnement pour l'Europe» qui se tiendra à Kiev (Ukraine) en 2003.

J. Questions générales de portée mondiale

74. Les conséquences négatives à grande échelle de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse sont l'accroissement de la pauvreté dans les zones rurales, les migrations forcées vers villes ou les pays voisins ou la résurgence de conflits liés à la concurrence suscitée par la rareté de ressources naturelles. Il faut que la Convention soit considérée au niveau politique approprié comme un instrument utile pour intégrer les politiques environnementales et sociales, ce qui permettrait de réduire les grandes difficultés des populations et de contribuer à établir plus durablement la stabilité et la paix.

75. Le secrétariat de la Convention, avec le concours des organismes partenaires, a été invité à présenter à la septième session de la Conférence des Parties les conclusions d'une étude à jour portant sur les migrations et les conflits sous l'angle de leurs relations avec la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse et de leurs incidences possibles dans un contexte européen.

76. Compte tenu des liens existant entre le commerce et l'environnement, la réunion régionale a souligné que le système commercial international doit jouer un rôle efficace dans la recherche du développement durable. Il faudrait accroître les capacités des centres de liaisons nationaux afin d'instaurer des relations positives entre le commerce et l'environnement dans les pays parties touchés dans le but d'atteindre un objectif primordial: le développement durable.

Annexe I

**PRÉPARATION DE LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ CHARGÉ
DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

A. Élection des vice-présidents du Comité

1. Conformément à l'article 4 du mandat du Comité constituant l'annexe de la décision 1/COP.5 concernant la composition du Bureau du Comité, M. Pavol Bielek (Slovaquie) a été élu Vice-Président du Comité au titre du Groupe de l'Europe orientale. Il a été rappelé aux participants des pays membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États qu'ils seraient appelés à élire un vice-président le plus tôt possible.

B. Liste des pays qui doivent présenter des études de cas à la première session du Comité

2. La décision 1/COP.5 concernant la nature de l'examen et les méthodes du Comité stipule que l'examen, qui a pour but de permettre le partage de l'expérience acquise et l'apprentissage des enseignements tirés de l'action, devra procéder thématiquement en tenant dûment compte des régions et sous-régions géographiques. Conformément à l'ordre du jour provisoire de la première session du Comité (ICCD/CRIC(1)/1), dans lequel sept questions thématiques définies à la cinquième session de la Conférence des Parties sont réparties entre trois groupes, les pays parties touchés de la Méditerranée septentrionale, d'Europe centrale et orientale et autres pays parties touchés ont adopté la liste des pays qui doivent présenter des études de cas à la session, qui s'établit comme suit:

Groupe I: questions thématiques 1, 2 et 4

	<u>Pays</u>
1. Les processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires	Portugal
2. Les cadres ou arrangements législatifs et institutionnels	Espagne
4. Les liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement et, le cas échéant, avec des stratégies nationales de développement	Bélarus

Groupe II: questions thématiques 5, 6 et 7

5. Les mesures pour la remise en état de terres dégradées et la création de systèmes d'alerte rapide afin d'atténuer les effets des sécheresses	Arménie
6. La surveillance et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification	Turquie
7. L'accès des pays touchés parties, en particulier des pays en développement, aux techniques, connaissances et savoir-faire appropriés	Israël

Groupe III: question thématique 3

3. La mobilisation et la coordination des ressources, tant internes Italie, Pologne, Malte qu'internationales, y compris la conclusion d'accords de partenariat

3. En outre, d'autres pays parties touchés qui ne doivent pas présenter des études de cas ont été invités à participer activement à l'examen de chaque groupe de questions thématiques en évoquant leurs propres expériences et les enseignements qu'ils ont tirés de l'action.

Annex II

LIST OF PARTICIPANTS

PARTIES

ALBANIA

Mr. Ermal Halimi
Soils specialist
Natural Resources Management and
Biodiversity Directorate
Ministry of Environment

ARMENIA

Mr. Ashot Vardevanyan
Head, Land Protection Department
Ministry of Nature Protection

AZERBAIJAN

Mr. Ogtay Jafarov
Specialist
Ministry of Ecology and Natural
Resources

BELARUS

Mr. Vladimir Savchenko
Head, Department of Land, Forest and
Landscape Protection
Ministry of Natural Resources and
Environmental Protection

BULGARIA

Ms. Tatyana Dimitrova
Expert, National Nature Protection
Service
Ministry of Environment and Water

CROATIA

Ms. Marija Vihovanec
Deputy Head, Soil Protection Section
Ministry of Environmental Protection
and Physical Planning

CYPRUS

Ms. Irene Constantinou
Environment Officer
Environment Service
Ministry of Agriculture, Natural
Resources and Environment

CZECH REPUBLIC

Ms. Dagmar Kubinova
Deputy Director, Global Relations
Department
Ministry of Environment

EUROPEAN COMMUNITY

Mr. Marc Debois
Principal Administrator
Directorate General for Development
European Commission

Ms. Jill Hanna
Deputy Head of Unit
Directorate General for Environment
European Commission

Mr. Stefan Sommer
Directorate General Joint Research
Center
Institute for Environment and
Sustainability Ispra
European Commission

GEORGIA

Ms. Ketevan Tsereteli
Head of Division
Ministry of Environment and Natural
Resources Protection

GREECE

Prof. Nicholas Yassoglou
Chairman, Greek National Committee
to Combat Desertification

Mr. Nicolaus Efstathiadis
Directorate General for Forests and
Natural Resources

Mr. Andreas Cambitsis
Minister Counselor for Environment
Ministry of Foreign Affairs

HUNGARY

Ms. Dora Kulauzov
Ministry for Environment and Water

ISRAEL

Prof. Uriel Safriel
Director
Blaustein Institute for Desert
Research
Ben Gurion University of the Negev

ITALY

Mr. Franco Micieli de Biase
Directorate General for Development
Cooperation
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Giorgio Trabattoni
Directorate General for Development
Cooperation
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Maurizio Sciortino
Casaccia Research Center
Institute for New Technologies,
Energy and the Environment (ENEA)

Dr. Anna Luise
National Agency for Protection of
the Environment (ANPA)

Ms. Annalidia Pansini
Advisor
Department for Global Environment,
International and Regional
Conventions
Ministry for the Environment and
Land Protection

MALTA

Ms. Christine Tanti
Environment Officer
Environment Protection Directorate
Malta Environment and Planning
Authority

REPUBLIC OF MOLDOVA

Mr. Ilie Mangul
Deputy Director, "Hydrometeo" State
Service
Ministry of Ecology, Construction
and Territorial Development

MONACO

Ms. Carole Lanteri
First Secretary
Permanent Mission of Monaco to the
United Nations Office at Geneva

POLAND

Mr. Wacław Świecicki
Chief Specialist
Department of Environmental Policy
Ministry of Environment

Prof. Ryszard Debicki
Faculty of Biology and Earth
Sciences
University of Maria Curie-
Skłodowska Lublin

PORTUGAL

Mr. Victor Louro
Ministry of Agriculture, Rural
Development and Fisheries

SLOVAKIA

Dr. Pavol Bielek
Director, Soil Science and
Conservation Research Institute

SPAIN

Prof. Teresa Mendizábal
Advisor to the Presidency
Superior Council for Scientific
Research (CSIC)

Mr. Iñigo Ascasibar
Assistant General Director for
Mountains
General Directorate for the
Conservation of Nature
Ministry of Environment

Mr. Leopoldo Rojo Serrano
Expert
General Directorate for the
Conservation of Nature
Ministry of Environment

SWITZERLAND

Ms. Gabriela Nützi Sulpizio
Counselor
Permanent Mission of Switzerland to
the International Organizations in
Geneva

TURKEY

Ms. Beril Balantekin
Head of Department, Plant
Protection and Erosion Combating
Ministry of Environment

Dr. Namik Kirazlar
Head of Department
Ministry of Agriculture and Rural
Affairs

Ms. Cansen Akkaya
Deputy Head
General Directorate of State
Hydraulic Works (DSI)

Ms. Narmin Anul
Biologist
General Directorate of State
Hydraulic Works (DSI)

Dr. Ali Umran Komuscu
Research Scientist
Research Department
Turkish State Meteorological
Service

UKRAINE

Dr. Igor Ivanenko
Head of Department
Ministry of the Environment and
Nature Resources

**UNITED NATIONS SECRETARIAT OFFICES,
SPECIALIZED AGENCIES AND RELATED ORGANIZATIONS**

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION

Mr. Michel Malagnoux
Secretary, *Silva Mediterranea*
Forestry Officer (Arid Zone Forestry
and Fuelwood Production)
Forest Conservation, Research and
Education Service
Forest Resources Division
Forestry Department

**INTERNATIONAL STRATEGY FOR DISASTER
REDUCTION**

Mr. Sálvano Briceño
Director

Mr. Mohamed Abchir

**UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE
AND DEVELOPMENT**

Mr. L. Komlev
Senior Economic Affairs Officer
Office of the Special Coordinator
for Least Developed, Landlocked and
Island Developing Countries

**UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION
FOR EUROPE**

Ms. Christina Schweinichen
Deputy Director
Environment and Human Settlements
Division

Ms. Albena Karadjova

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Ms. Françoise Belmont
Deputy Director
Regional Office for Europe

Ms. Beatrice Bulwa
Regional Office for Europe

Mr. Jean De Montgolfier
Scientific Counselor
Mediterranean Action Plan (MAP)/Blue
Plan

**UNITED NATIONS FRAMEWORK CONVENTION
ON CLIMATE CHANGE**

Mr. Vitaly Matsarski
Manager
Annex I Implementation Subprogramme

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION

Mr. Momadou M. Saho
Agrometeorology Unit

INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

CONVENTION ON WETLANDS (RAMSAR)

Dr. Tobias Salathé
Regional Coordinator for Europe

REGIONAL ENVIRONMENTAL CENTER

Mr. Jozef Skultéty
Head of the Executive Director
Office

NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

Albania

Environment in Focus Association

Mr. Perparim Laze

Armenia

Environmental Survival

Dr. Susanna Hakobyan

Belarus

Belarussian Geographic Society

Dr. Valentin Yatsukho

France

European Networking Initiative on
Desertification (ENID) -
International NGO Network on
Desertification (RIOD) Europe

Mr. Patrice Burger

Germany

German Working Group on
Desertification - International NGO
Network on Desertification (RIOD)
Europe

Mr. Jürgen Gliese

Republic of Moldova

Bios

Mr. Valentin Ciubotaru

Spain

European Society for Soil
Conservation (ESSC)

Mr. Jose Luis Rubio

World Conservation Union (IUCN)

Mr. Jamie Skinner

Turkey

Turkish Foundation for Combating
Soil Erosion, for Reforestation and
the Protection of Natural Habitats
(TEMA)

Ms. A. Yesim Erkan
